



## Jeudis de l'emploi

Le service Emploi du CDG 17 organise tous les mois une réunion à l'attention de toute personne souhaitant découvrir et travailler dans la fonction publique territoriale.

Chaque réunion est organisée sur un territoire différent de Charente Maritime et dure environ 2 heures.

Si en tant qu'agent en PPR, vous connaissez déjà la fonction publique, la réunion est l'occasion néanmoins de rencontrer les gestionnaires du service Emploi, qui pourront éventuellement vous placer sur des missions temporaires en fin de PPR. Pensez à apporter votre CV et à vous présenter après la réunion !

Pour connaître les lieux et dates, vous pouvez cliquer sur le lien d'inscription suivant (dates ajoutées au fur et mesure) : <https://forms.office.com/e/QumYpBhXfx>



### Prochain atelier PPR

9 janvier 2024

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

## La fin de PPR

P  
O  
I  
N  
T  
  
S  
T  
A  
T  
U  
T

En fin de PPR, l'agent peut bénéficier de 3 mois d'extension maximum, s'il a besoin de temps pour terminer ses stages et formations, et poursuivre ses recherches d'emploi. De son côté, l'employeur identifie les postes vacants et les propose à l'agent, qui de son côté réalise des candidatures en externe, auprès d'autres employeurs.

Si un poste vacant existe, l'agent est détaché pour un an, puis reclassé.

Si aucun poste vacant n'est identifié, alors l'agent bascule en disponibilité d'office avec le maintien du demi-traitement, et il peut alors réaliser des missions temporaires dans le privé ou public. L'employeur sollicite le Conseil Médical sur l'impossibilité de reclassement et monte un dossier de retraite pour invalidité ou de licenciement pour inaptitude, en fonction du statut de l'agent.

Une fois radié des cadres, l'agent peut s'inscrire à Pôle Emploi, et s'il remplit les conditions, obtenir les ARE (le chômage), selon les conditions en vigueur.

## Le site Emploi Territorial

F  
O  
C  
U  
S  
  
D  
U  
  
M  
O  
I  
S

En fin de PPR, il vous faut rechercher activement un emploi en externe en candidatant sur des emplois vacants dans la fonction publique. Pour cela, il vous faut candidater sur des offres disponibles en ligne (Place de l'emploi public, Emploi Territorial, site des employeurs ...) en envoyant un CV et une lettre de motivation.

Pour les emplois de la fonction publique territoriale, le site Emploi Territorial sera votre meilleur allié. À noter : le site comporte majoritairement des postes permanents, mais présentent aussi des postes temporaires.



Pour les offres d'emploi de l'ensemble de la fonction publique (Etat et Hospitalière compris), vous pouvez consulter le site « Choisir le service Public ». À noter : sur ce site, aller toujours consulter l'offre d'origine quand cela est possible, car des erreurs peuvent être présentes sur cette plateforme (notamment des offres dont la date est dépassée).



### Nouveau catalogue 2024

Le CNFPT va bientôt annoncer ses nouvelles formations pour 2024. Soyez vigilant et connectez vous sur le [catalogue de formation du CNFPT](#) au cours du mois de janvier pour ne pas manquer les nouvelles dates !

### Atelier d'évolution professionnelle du CNFPT

**NOUVELLES DATES**

[Inscrivez vous !](#)